

EDITORIAL

Pillage massif

LE ministre délégué au Budget parle sans cesse de «bonne gouvernance». Son chef, le ministre de l'Economie et des Finances, affirme limiter les hémorragies. Leur confrère chargé de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration (sic) donne des leçons à son homologue sénégalaise pour rationaliser les effectifs. Et leur patron à tous perd son temps avec un dialogue social qui n'a ni queue ni tête parce que la fonction publique n'a qu'une stratégie: faire durer le droit de se servir, sans bride, ni limite dans le pot de crème des finances publiques.

C'est à Driss Jettou, premier président de la Cour des comptes, qu'il est revenu, hier, devant les deux Chambres assemblées, de révéler l'affaire. Il est vrai qu'il avait lui-même été victime d'une même machination lorsqu'il avait voulu alléger les charges de l'Etat.

Profitant de sa totale autonomie et de l'absence de compte rendu public, une partie de l'administration pille l'argent des contribuables, en s'accordant mutuellement des promotions de dernière minute pour gonfler les retraites.

Dans le privé, les retraites (pour ceux qui en ont et qui sont minoritaires) sont plafonnées à 6.000 DH, quelles que soient les cotisations payées. Dans la fonction publique, la moyenne (bien lire «moyenne», et non pas le plafond) de toutes les retraites est de 6.482 DH. Or, souligne la Cour des comptes, la moyenne des versements pour les seules personnes ayant pris leur retraite en 2015 est de... 8.960 DH!! Soit, d'un seul coup, 2.478 DH de plus par tête, en moyenne.

Ce n'est ni une simple dérive, ni du gaspillage. Les proportions de ces abus sont suffisamment massives pour que ces actes de favoritisme et de connivence soient qualifiés de pillage organisé... qui doit être puni sans tarder et en tant que tel. □

Nadia SALAH

Finances publiques Les vraies données

- Les résultats sont inquiétants
- L'endettement explose
- Masse salariale et retraite à la dérive



Driss Jettou, président de la Cour des comptes (Ph. Bziouat)

Voir pages 2 & 4 et De Bonnes Sources

Plasturgie: Peu d'intérêt pour la reconversion

LE compte à rebours a commencé pour l'application de la loi 77-15 interdisant la fabrication et le commerce des sacs en plastique. Publiée au BO du 10 décembre 2015, son entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 2016. D'ici cette date, un programme de reconversion et d'accompagnement des entreprises structurées doit être déployé. D'où la publication, mardi 3 mai, de l'avis à manifestation d'intérêt par le ministère de l'Industrie. Sauf que les parties prenantes ne semblent pas prêtes à s'y investir. □

Voir page 10

■ Masen s'associe au géant Sumitomo

Voir page 5

■ 40% du réseau routier défectueux

Voir page 14

■ Point de droit: Le chèque de garantie continue de narguer la loi

Voir page 31

Votre courrier pages 24 & 25

Le dialogue social toujours dans l'impasse

Voir page 8

Attention, la cyber-attaque guette les PME!

Voir pages 6 & 7